

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1724

7 septembre 2009

SOMMAIRE

Adara Ventures SICAR	82715	Luxembourg Management Company	
Advent Pawlux 4 S.à r.l.	82736	Group S.A.	82752
Agas Asellum Holding S.A.	82719	Medalliance	82752
Alpha Asset Management S.à r.l.	82709	Moeberry S.A.	82714
Alpha Management S.à r.l.	82707	MSREF ICR Luxembourg S.à r.l.	82708
Alterninvest Management International		Musical Instruments Luxembourg S.A. ...	82713
Luxembourg S.A.	82723	MWZ Finance S.à r.l.	82711
BBGP Finco Lux S.à r.l.	82719	Olivant Investments Switzerland S.A. ...	82710
Big Mountain S.A.	82714	Parkridge CE Retail 2 S.à r.l.	82712
Britcastle Invest S.A.	82706	Parkridge CE Retail Sarl	82711
CCMLuxPolishRE1 S.à r.l.	82708	Parkridge Holdings Russia Property S.à r.l.	82717
Clementoni S.A.	82720	
Coiffure LM	82713	Parkridge Holdings Russia Services S.à r.l.	82719
Cronos Invest	82712	
Degroof Global	82714	Parkridge Holdings Russia Warehouses S.à	82715
Enop 1 A.G.	82718	r.l.	
Enop 2 A.G.	82717	Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l.	82706
Enop 3 A.G.	82716	
Epuramat S.A.	82711	Parkridge Retail Ukraine Investments S.à	82710
Evercare Fund	82725	r.l.	
Germandrea Holding S.A.	82726	Parkridge Retail Warehousing Italy S.à r.l.	82718
Glitnir SICAV 2	82722	
Gounot S.A.	82747	Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l.	82708
GSS III Gold S.à r.l.	82707	
GSS III Greenwich S.à r.l.	82709	Picigiemme S.à r.l.	82716
GSS III Liberty S.à r.l.	82718	Powercom Yuraku S.A.	82740
HEAREF Luxembourg Self Storage Hol-		Satlynx Sales S.à r.l.	82712
dings	82710	S.C.I. D'Zamy	82738
Hekuba S.A.	82716	Stapleton S.à r.l.	82715
Héraclès S.A.	82713	Stars One Finance S.A.	82706
HI-INT S.A.	82709	Stars One Finance S.A.	82706
Iacobi Günther Capital S.A.	82752	Sweet Home Services S.à r.l.	82731
I-Am-Invest S.A.	82706	Tiger Holding Four S.à r.l.	82733
Inoval Group S. à r.l.	82723	Twobe S.C.I.	82750
Kikerono Konzern SPF A.G.	82721	V.A. Lux International S.A.	82723
KRS Investment S.à r.l.	82732	Water Instinct S.à.r.l.	82752
Levanter Real 4 S.à r.l.	82707	WP Roaming I S.à r.l.	82717

Britcastle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 113.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009106642/9.

(090127743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Stars One Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 85.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009106644/9.

(090127744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Stars One Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 85.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009106646/9.

(090127746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

I-Am-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 73.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009106647/9.

(090127749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.311.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105750/18.

(090126676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Alpha Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.306.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105749/18.

(090126685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

GSS III Gold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.320.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105482/17.

(090126716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Levanter Real 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.758.

—
Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DUNDON Alan et PEIGNEUX Alain, Gérants B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Les Gérants informent que le siège social de l'Associé de la Société, Levanter Real Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009105897/19.

(090126599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

CCMLuxPolishRE1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.334.

—
Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gérance le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DAVEZAC Christophe et DUNDON Alan, Gérants B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Les Gérants de la Société informent que le siège social de l'Associé de la Société, CCMLuxholdings 1 S.à r.l., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009105984/19.

(090126603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.012.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.351.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105759/18.

(090126620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MSREF ICR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.631.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant A

Référence de publication: 2009105477/17.

(090126735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

GSS III Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.687.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105480/17.

(090126724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Alpha Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.417.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105748/18.

(090126690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

HI-INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.152.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Francesco Ortolani, employé privé, résidant professionnellement au 6 Stradella Porta Lupia, I-3610 Vicenza en Italie de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

* Monsieur Federico Giroto, employé privé, résidant professionnellement à Via Savonarola n. 61, 35100 Padova en Italie, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice au 31 décembre 2009;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HI-INT S.A.

Société Européenne de Banque SA

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009106000/19.

(090126755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

HEAREF Luxembourg Self Storage Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.750.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 5 août 2009, a renouvelé le mandat des gérants:

- Mr Jean-Claude STOFFEL, gérant A, banquier, 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
 - Mr Timothy THORP, gérant A, expert-comptable, 8 Canada Square, GB-E145HQ, London, UK;
 - Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
 - Mr Laurent HEILIGER, gérant B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour HEAREF Luxembourg Self Storage Holdings

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009106057/19.

(090126309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Olivant Investments Switzerland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 juin 2009 que:

- La démission de la société Certificat Luxembourg S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes à la date du 26 mai 2009 a été acceptée.
- Monsieur Lex Benoy a été nommé en tant que commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 26 mai 2009 jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes 2009 qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106013/17.

(090126295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge Retail Ukraine Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.310.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.
- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106077/18.

(090126765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge CE Retail Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.021.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 101.802.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 7 août 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 7 août 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106078/18.

(090126759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Epuramat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 109.730.

Auszug des Protokolls der ausserordentlichen Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft gehalten am 21. Juli 2009

Die Aktionäre der Gesellschaft haben in der am 21. Juli 2009 stattgefundenen außerordentlichen Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Kenntnismahme des Rücktrittes von Herrn Norbert BECKER von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied, B-Verwalter, mit Wirkung zum 15. Juli 2009;

2. Mit Wirkung zum 16. Juli 2009 Bestellung von Herrn Boris KRÖNER, Finanzvorstand, geboren am 11. Juni 1968 in Trier / Deutschland, wohnhaft in Rue des Chaux, L-5324 Contern, als neues Verwaltungsratsmitglied, B-Verwalter mit Mandatsdauer bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2015.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. August 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009106075/17.

(090126776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MWZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 115.838.

Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé de MWZ Finance S.à r.l.

En vertu d'un acte sous seing privé, signé le 1^{er} juillet 2009, Salvco Beteiligungs GmbH, une société de droit autrichien, avec numéro de Registre de Commerce de Vienne FN 29 0818 z, ayant son siège social à Franz Josefs Kai, 47, 1010 Vienne, Autriche, a cédé 100 parts sociales qu'elle détient dans la société MWZ Finance Sàrl, à la Société MWZ Group GmbH, une société de droit allemand, avec numéro de Registre HR B 720 716, ayant son siège social à Lotterbergstrasse, 30, D-70499 Stuttgart.

Par conséquent MWZ Group GmbH détient toutes les parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009106060/19.

(090126375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Cronos Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.889.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 14 juillet 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Jean-Michel Gelhay, Alain Léonard et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour CRONOS INVEST

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2009106017/19.

(090126325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge CE Retail 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 134.204.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 7 août 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 7 août 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.
- Madame Severine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106080/18.

(090126746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Satlynx Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.191.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: Satlynx Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 130 191.

et

Domiciliaire: MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, B 13.583,

en date du 14 Juin 2007 est résilié à compter du 25 Mai 2009.

Luxembourg, le 14 Août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106417/17.

(090127314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Héraclès S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 81.945.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 juillet 2009 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 67, rue Michel Welter, L-2730 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106421/17.

(090127161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Musical Instruments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 8, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.627.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 mars 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un mars, à quinze heures, les actionnaires de la société MUSICAL INSTRUMENTS LUXEMBOURG SA. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890, est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pétange, le 21 mars 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009106508/19.

(090128006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Coiffure LM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 93, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 141.086.

—
Extrait en rapport avec le changement d'associés suite aux cessions de parts sous seing privé intervenues en date du 20.07.2009

Les parts sociales sont dès à présents souscrits comme suit:

Madame DE LEMOS ABRANTES Maria Margarida	35,- parts sociales
Madame IZZI-M4RTIN Lydie	35,- parts sociales
Madame CHOTIN Martine, épouse CAZIN-BOURGUIGNON, née le 09.08.1965 à Aumetz (F), demeurant à F-57310 AUDUN LE TICHE, 14. Rue R. Kruger	30,- parts sociales
	<u>100,- parts sociales</u>

Luxembourg, le 20.07.2009.

Pour COIFFURE LM

Signature

Référence de publication: 2009106464/18.

(090127949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Degroof Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.822.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 juillet 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Eric Nols, Benoît Dehem, Patrick Wagenaar, Alain Léonard, Olivier Masse et Vincent Planche en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour Degroof Global

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2009106461/19.

(090127984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Big Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.916.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 28 juillet 2009

L'assemblée générale décide de ré-élire:

- Monsieur Claudio RIFFESER, directeur de sociétés, demeurant 74, boulevard d'Italie, MC 98000 Monte Carlo, président
 - Monsieur Jacques LOESCH, avocat, demeurant 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - Monsieur Marc LOESCH, avocat, demeurant 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- comme administrateurs pour un mandat qui se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

L'assemblée générale décide de ré-élire Comcolux Sàrl, 67, boulevard GD Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme commissaire pour un mandat qui se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour Big Mountain S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106462/18.

(090127968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Moeblerry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 100.934.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par conférence téléphonique le 31 juillet 2009 à 17 heures

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg le 31 JUILLET 2009.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

Francesca Docchio / Marco Sterzi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009106426/17.

(090127474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Stapleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 126.933.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 19 septembre 2008, le siège social établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de Stapleton S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.933.

Stapleton S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 19 septembre 2008.

Munsbach, le 7 août 2009.

MAS Luxembourg
Stewart Kam Cheong
Gérant

Référence de publication: 2009105470/17.

(090126830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge Holdings Russia Warehouses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.013.926,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.245.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105754/18.

(090126646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Adara Ventures SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.804.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 9 juin 2009

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte SA., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte SA, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme
Sophie MARTINOT / Christiane THISS
Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009106296/19.

(090127696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Picigiemme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 38, Haerebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 75.133.

—
Extrait des résolutions des associés du 1^{er} juillet 2009.

Résolutions:

Monsieur Jean Martin Stoffel, maître en sciences de gestion, résident 38, Haerebiërg, L - 6868 Wecker, est nommé deuxième gérant de la société. Les deux gérants pourront engager la société individuellement.

Les 100 parts de M. Gustave Stoffel sont transférés intégralement à M. Jean Martin Stoffel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wecker, le 1^{er} juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2009106307/17.

(090127498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Hekuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.136.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société en date du 6 août 2009 que le mandat de KPMG Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société a pris fin au 31 décembre 2008.

Il résulte de ladite résolution de l'actionnaire unique de la Société que C.A.S. Services S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106347/18.

(090127946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Enop 3 A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.811.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 juillet 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Audiex S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Grant Thornton Lux Audit S.A., domicilié au "83, Pafbruch L - 8308 Capellen", est élu nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.
- La fonction de commissaire aux comptes portera pour la première fois sur l'audit de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009106350/19.

(090127911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Enop 2 A.G., Société Anonyme.**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.810.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 juillet 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Audiex S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Grant Thornton Lux Audit S.A., domicilié au "83, Pafebruch L - 8308 Capellen", est élu nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.
- La fonction de commissaire aux comptes portera pour la première fois sur l'audit de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009106353/19.

(090127905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.513.800,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.604.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société tenu en date du 15 juillet 2009 a décidé de transférer le siège social de la Société de 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Il résulte de la résolution du conseil de gérance de l'associé unique de la Société, WP Roaming III S.à r.l., en date du 15 juillet 2009 que le siège social de l'associé unique a été transféré au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106388/17.

(090127762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Parkridge Holdings Russia Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.244.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105755/18.

(090126642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge Retail Warehousing Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.321.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105756/18.

(090126637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

GSS III Liberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.695.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105476/17.

(090126738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Enop 1 A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.809.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 juillet 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Audiex S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée avec effet immédiat.

- Grant Thornton Lux Audit S.A., domicilié au "83, Pafbruch L - 8308 Capellen", est élu nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

- La fonction de commissaire aux comptes portera pour la première fois sur l'audit de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009106361/19.

(090127897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Agas Asellum Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.956.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 juillet 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Nuy Adviesgroep Heerlen B.V. en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée avec effet au 15 décembre 2006.

- Galina Incorporated, domicilié au "Wickams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques", est élu nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 15 décembre 2006 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009106368/19.

(090127868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Parkridge Holdings Russia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 120.861.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers. L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105753/18.

(090126654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

BBGP Finco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.508.

—
En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 7 janvier 2008, le siège social établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg de BBGP Finco Lux, S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de " Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.508.

BBGP Finco Lux, S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 7 janvier 2008.

Munsbach, le 7 août 2009.

MAS Luxembourg

Stewart Kam Cheong

Gérant

Référence de publication: 2009105464/17.

(090126834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Clementoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.965.

L'an deux mil neuf, le quinzième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „CLEMENTONI S.A.", avec siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 44965 constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg le 7 septembre 1993, publié au Mémorial C de 1993 page 25.166 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg le 22 novembre 2002 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 46 du 16 janvier 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio BLANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire de Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine DURANTE, employée privée demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société qui commencera dorénavant le 1^{er} avril et se clôturera le 31 mars de l'année suivante; l'exercice en cours étant clôturé rétroactivement au 31 mars 2009.

2. Modification subséquente de l'article 10 des statuts.

3. Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale statutaire au 3^{ème} mardi de septembre à 17 heures.

4. Modification subséquente de l'article 11 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la Société de façon à ce que dorénavant l'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

L'assemblée décide que l'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 2009 est clôturé avec effet rétroactif au 31 mars 2009.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 10 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 10.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale statutaire au 3^{ème} mardi du mois de septembre à 17 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 11 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de septembre à 17 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Lydia Schneider, Sandrine Durante, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009. LAC / 2009 / 24094. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106197/70.

(090127499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Kikerono Konzern SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.306.

L'an deux mille neuf, le vingt huit juillet,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial "KIKERONO KONZERN SPF AG", ayant son siège social à Luxembourg, 412 F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 18306, constituée suivant acte reçu le 18 mai 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 149 du 27 juillet 1981 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 508 du 9 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Ariane Vigneron, employée privée, domiciliée professionnellement à L- 2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gudrun Vandamme, employée privée, domiciliée professionnellement à L- 2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Béatrice Ksaiss-Nouss, employée privée, domiciliée professionnellement à L- 2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 20.000 (vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Diminution de capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille Euros) à EUR 100.000 (cent mille Euros) sans annulation d'actions mais par la réduction du pair comptable et création d'une réserve extraordinaire d'un montant de EUR 2.400.000 (deux millions quatre cent mille Euros)

2. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.400.000,-(deux millions quatre cent mille Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille Euros) à EUR 100.000 (cent mille

euros), par réduction du pair comptable des actions, et par affectation de EUR 2.400.000,- (deux millions quatre cent mille Euro) à une réserve extraordinaire.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent partout où il appartiendra.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Al 1.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000,-EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE. Passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. VIGNERON, G. VANDAMME, B. KSISS-NOUSSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30554. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOÛT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106202/57.

(090127711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Glitnir SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.451.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juin 2009

En date du 15 juin 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 5 mai 2008, de Monsieur Pétri Aho en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 15 mai 2008, de Monsieur Johannes Schulman, Glitnir Asset Management Ltd, FI-00100 Helsinki, Finlande, Pohjoisesplanadi 33A, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Petri Aho, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 2 juin 2008, de Monsieur Joergen Jessen en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 27 juin 2008, de Monsieur Ari Danielsson, Glitnir Bank Luxembourg S.A., 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Joergen Jessen, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 22 octobre 2008, de Monsieur Eggert Thor Kristofersson en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration
- de ratifier la cooptation, avec effet au 23 octobre 2008, de Monsieur Stefan Sigurdsson, Glitnir Bank Luxembourg S.A., 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Eggert Thor Kristofersson, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 21 janvier 2009, de Monsieur Johannes Schulman en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 22 janvier 2009, de Monsieur Marc Lefebvre, Administrateur Indépendant, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Johannes Schulman, démissionnaire
- de renouveler le mandat de Monsieur Stefan Sigurdsson en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée
- de renouveler les mandats de Monsieur Paul Embleton, de Monsieur Stefan Sigurdsson, de Monsieur Ari Danielsson et de Monsieur Marc Lefebvre en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009106233/35.

(090127863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Inoval Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.285.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 25 juin 2009.

1. la démission du gérant Eric Garnier, avec adresse au 201, rue de Paris, F-94220 Charenton le Pont, France, a été acceptée avec effet du 25 juin 2009;

2. la nomination de du gérant Sanjeev Vinod Manrakhan, avec adresse au 22A, Avenue King George V, Floréal, Ile Maurice a été acceptée avec effet du 25 juin 2009 et ce, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009106071/18.

(090126787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

A.M.I. Lux S.A., Alterninvest Management International Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,

(anc. V.A. Lux International S.A.).

Siège social: L-1424 Luxembourg, 4, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 98.875.

L'an deux mil neuf, le seize juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "V.A. LUX INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social au 4, rue André Duchscher, L - 1424 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 98875, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyse-Walch de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mars 2004, numéro 305.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier Vital, administrateur de sociétés, demeurant au 4, rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Lecomte, demeurant au 1, rue de Coumagne, B - 5651 Gourdinne (commune de Walcourt).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Didier Vital, précité.

Le président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Adaptation des statuts de la société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle et de modifier en conséquence les articles 1, 6, 10, 12 et 14 des statuts;

2. Nomination de Monsieur Didier Vital, administrateur de sociétés, demeurant au 4, rue André Duchscher, L - 1424 Luxembourg à la fonction d'administrateur unique de la Société pour une période de 6 ans;

3. Modification de la dénomination sociale;

4. Adaptation subséquente du premier paragraphe de l'article premier de statuts;

5 Modification de l'objet social de la société et en conséquence de l'article 4 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société pourra accomplir, à l'exclusion de toutes activités rentrant dans le cadre de la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée relative au secteur financier, toutes opérations financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers et, pour son propre compte, tous transferts de propriété immobiliers. La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

6. Divers

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle et de modifier en conséquence les articles 1, 6, 10, 12 et 14 qui auront la teneur suivante:

ajout d'un deuxième paragraphe

" **Art. 1^{er}. § 2.** La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société".

" **Art. 6.** Si la société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la société a un associé unique) tant que la société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils sont toujours révocables par elle".

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

ajout d'un second paragraphe

" **Art. 10. § 2.** Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement."

" **Art. 12.** La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux administrateurs ou soit (ii) le cas par la signature individuelle de l'administrateur unique ou (iii) ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

ajout d'un second paragraphe

" **Art. 14. § 2.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Deuxième résolution

Constatant que l'intégralité des actions de la société est détenue par un associé unique, l'assemblée générale désigne en qualité d'administrateur unique pour une période de 6 ans Monsieur Didier Vital, administrateur de sociétés, né le 3 octobre 1960 à Lorenço Marques (Mozambique) demeurant au 4, rue André Duchsher, L-1424 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en Alterninvest Management International Luxembourg S.A. en abrégé A.M.I. Lux S.A.

Quatrième résolution

En vue de refléter la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. § 1.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de Alterninvest Management International Luxembourg S.A. en abrégé A.M.I. Lux S.A."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société pourra accomplir, à l'exclusion de toutes activités rentrant dans le cadre de la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée relative au secteur financier, toutes opérations financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers et, pour son propre compte, tous transferts de propriété immobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Didier Vital, Benoit Lecomte, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24118. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106185/131.

(090127496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Evercare Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.057.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat des administrateurs suivants:

Administrateurs de Type A:

- * Monsieur Antoine BÖHLER, Administrateur
- * Monsieur Jean-Louis KAISER, Administrateur
- * Monsieur Daniel DELAY, Administrateur

Administrateurs de Type B:

- * Monsieur Didier BENSADOUN, Administrateur
- * Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l..

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- * Monsieur Antoine BÖHLER, Rue du Rhône 29, CH-1204 Genève, Suisse
- * Monsieur Jean-Louis KAISER, Rue des Battoirs 7, CH-1205 Genève, Suisse
- * Monsieur Daniel DELAY, Passage du Premier Août 6, CH-1212 Grand Lancy, Suisse
- * Monsieur Didier BENSADOUN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
- * Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Bénédicte LOMMEL / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009106298/37.

(090127646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Germandrea Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.667.

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "GERMANDREA HOLDING S.A." (numéro d'identité 1993 40 04 259), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 44.667, constituée en vertu d'un acte constatant la scission de la société anonyme holding "WINFIN S.A." reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 409 du 8 septembre 1993, observation étant ici faite que les statuts de la prédite société formaient l'annexe 3 du projet de scission publié au Mémorial C numéro 284 du 12 juin 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 105 de 1994, page 5013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

2) Conversion du capital social en euros et suppression de la valeur nominale des actions existantes.

3) Refonte complète des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de douze millions de francs luxembourgeois (LUF 12.000.000,-) en deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros et vingt-trois cents (€ 297.472,23) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (€ 1,-).

L'assemblée décide en outre de supprimer la valeur nominale des quatre cents (400) actions existantes.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et de la législation existante, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

"STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, société de participations financières, en abrégé "SOPARFI", sous la dénomination de "GERMANDREA HOLDING S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- avoir un établissement commercial ouvert au public;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros et vingt-trois cents (€ 297.472,23) , représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mars, à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2378. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009106149/254.

(090127554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

sHs, Sweet Home Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.517.

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "SWEET HOME SERVICES S.à r.l." en abrégé "sHs", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, route d'Arlon 270, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial"), numéro 1195 du 26 juin 2006 (ci-après: "la Société").

La Société a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115 517.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial, numéro 275 du 1^{er} février 2008.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) associés, à savoir:

1.- Madame Brigitte LEFAY, sans profession, née le 24 septembre 1955 à Floccques 76, France, demeurant à L-6195 Imbringen, 4 Cité Beaulieu, détentrice de deux cent seize (216) parts sociales de la Société;

2.- Monsieur François LEFAY, ouvrier-qualifié, né le 24 septembre 1955 à Floccques 76, France, demeurant à L-6195 Imbringen, 4 Cité Beaulieu, détenteur de quatre-vingt-quatorze (94) parts sociales de la Société.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée décide de compléter l'objet social de la Société par l'ajout des prestations de travaux de carrelage et de peinture-décorateur.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit rajout, l'assemblée décide de modifier l'article deux (2) des statuts de la Société, se rapportant à son objet social, lequel article deux (2) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

"La Société a pour objet l'exécution de tous travaux de construction, de génie civil, de voirie et pavage, chapes terrassements, excavation de terrains et canalisation, de plafonnage, de façades et des travaux d'aménagements extérieurs, de carrelage et de peinture-décorateur.

La Société a également pour objet l'exécution de toutes opérations commerciales et financières ainsi que toutes activités de services aux particuliers et entreprises.

La Société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social."

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. LEFAY, F. LEFAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 août 2009. Relation: EAC/2009/9527. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106918/46.

(090128322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

KRS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.796.

In the year two thousand nine on the twenty ninth day of July,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "KRS INVESTMENT S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed enacted on December 29, 2004 inscribed at trade register Luxembourg section B number 105796.

The meeting is composed by the sole member, "Fitrus Limited", a corporation existing under the laws of British Virgin Islands, here represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

First resolution

The sole member decides to transfer the registered office of the Company from L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Second resolution

The sole member, exercising the powers of the meeting, decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le vingt neuf juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "KRS INVESTMENT S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 105796, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 490 du 25 mai 2005.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Fitrus Limited", une société établie aux Iles Vierges Britanniques ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-2086 Luxembourg, 23 avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg 312F route d'Esch.

Deuxième résolution

L'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Paragraphe 1.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009107172/64.

(090128683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time by deed enacted on July 1st, 2009, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125 431.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Marilia Azevedo, private employee, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of 2,765.- USD (two thousand seven hundred sixty five United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 4,616,955.- USD (four million six hundred sixteen thousand nine hundred fifty five United States Dollars) to 4,619,720.- USD (four million six hundred nineteen thousand seven hundred twenty United States Dollars) by the issue of 79 (seventy nine) new redeemable shares of class C of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 2,765.- USD (two thousand seven hundred sixty five United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 4,616,955.- USD (four million six hundred sixteen thousand nine hundred fifty five United States Dollars) to 4,619,720.- USD (four million six hundred nineteen thousand seven hundred twenty United States Dollars) by the issue of 79 (seventy nine) new redeemable shares of class C of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash and to admit to the subscription of 79 (seventy nine) new redeemable shares of class C as follows:

Class C shares	Shares	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	79	2 765
Total:	79	2 765

Intervention - Subscription - Payment

"Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125 430.

Here represented by Mrs. Catherine Desso, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class C shares	Shares	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	79	2 765
Total:	79	2 765

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 2,765.- USD (two thousand seven hundred sixty five United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 4,619,720.-USD (four million six hundred nineteen thousand seven hundred twenty United States Dollars) represented 20,693 (twenty thousand six hundred ninety three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety seven) redeemable shares of class B, 1,607 (one thousand six hundred seven) redeemable shares of class C, 1,891 (one thousand eight hundred ninety one) redeemable shares of class D, 39,116 (thirty nine thousand one hundred sixteen) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy one) redeemable shares of class F, 3,746 (three thousand seven hundred forty six) redeemable shares of class G, 1,539 (one thousand five hundred thirty nine) redeemable shares of class H, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty nine) redeemable shares of class I, 8,112 (eight thousand one hundred twelve) redeemable shares of class J, 7,455 (seven thousand four hundred fifty five) redeemable shares of class L, 30,848 (thirty thousand eight hundred forty eight) redeemable shares of class M, and 2,348 (two thousand three hundred forty eight) redeemable shares of class N of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} juillet 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 431.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 2,765,- USD (deux mille sept cent soixante cinq Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 4.616.955,- USD (quatre million six cent seize mille neuf cent cinquante cinq Dollars US) à 4.619.720,- USD (quatre million six cent dix neuf mille sept cent vingt Dollars US) par l'émission de 79 (soixante dix neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classe C d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire. -Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2,765,- USD (deux mille sept cent soixante cinq Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 4.616.955,- USD (quatre million six cent seize mille neuf cent cinquante cinq Dollars US) à 4.619.720,- USD (quatre million six cent dix neuf mille sept cent vingt Dollars US) par l'émission de 79 (soixante dix neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classe C d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune et d'admettre à la souscription les 79 (soixante dix neuf) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Parts sociales de classe C	Parts sociales	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	79	2 765
Total:	79	2 765

Intervention - Souscription - Paiement

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 430.

Représentée par Maître Catherine Dessoï, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, a déclaré souscrire 79 (soixante dix neuf) nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe C	Parts sociales	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	79	2 765
Total:	79	2 765

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 2.765,- USD (deux mille sept cent soixante cinq Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

" **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 4.619.720,- USD (quatre millions six cent dix neuf mille sept cent vingt Dollars US), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre vingt dix sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.607 (mille six cent sept) parts sociales rachetables de classe C, 1.891 (mille huit cent quatre vingt onze) parts sociales rachetables de classe D, 39.116 (trente neuf mille cent seize) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 3.746 (trois mille sept cent quarante six) parts sociales rachetables de classe G, 1.539 (mille cinq cent trente neuf) parts sociales rachetables de classe H, 11.269 (onze mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 8.112 (huit mille cent douze) parts sociales rachetables de classe J, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante cinq) parts sociales rachetables de classe L, 30.848 (trente mille huit cent quarante huit) parts sociales rachetables de classe M, et 2.348 (deux mille trois cent quarante huit) parts sociales rachetables de classe N ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, M. Azevedo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 août 2009. Relation: LAC/2009/31342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106878/158.

(090128631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Advent Pawlux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.397.

In the year two thousand and nine, on the fourth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4380986,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 27 July 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ADVENT PAWLUX 4 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.397, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 03, 2008 (the "Company"). Its articles have been amended for the last time on 15 December 2008, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial dated 26 January 2009, number 171, page 8174.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-one thousand three hundred and sixty-eight US dollars (USD 31,368.-), so as to raise it from its present amount of one hundred thirty thousand and six hundred and thirty-nine (USD 130,639.-) up to one hundred sixty-two thousand and seven US dollars (USD 162,007.-) by the issue of thirty-one thousand three hundred and sixty-eight shares (31,368), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The thirty-one thousand three hundred and sixty-eight shares (31,368) New Shares are subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP", prenamed, paid up by a contribution in cash of an amount of thirty-one thousand three hundred and sixty eight US dollars (USD 31,368.-).

The total contribution of thirty-one thousand three hundred and sixty-eight US dollars (USD 31,368.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred sixty two thousand and seven US dollars (USD 162,007.-) represented by one hundred sixty two thousand and seven (162,007) shares of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis, et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4380986,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 juillet 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ADVENT PAWLUX 4 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.397, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 03 novembre 2008 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés depuis la constitution de la Société par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial numéro 171 du 26 janvier 2009, page 8174.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente et un mille trois cent soixante-huit US dollars (USD 31.368,-), afin de le porter de son montant actuel de cent trente mille six cent trente-neuf US dollars (USD 130.639,-) jusqu'à cent soixante-deux mille sept US dollars (USD 162.007,-) et ce par la création et l'émission de trente et un mille trois cent soixante-huit (31.368) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les trente et un mille trois cent soixante-huit (31.368) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-E LIMITED PARTNERSHIP", prénommée, payées par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille trois cent soixante huit US dollars (USD 31.368,-).

L'apport de trente et un mille trois cent soixante-huit US dollars (USD 31.368,-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-deux mille sept US dollars (USD 162.007,-) représenté par cent soixante-deux mille sept (162.007) parts sociales d'une valeur d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 août 2009. Relation: EAC/2009/9524. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106913/111.

(090128238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

S.C.I. D'Zamy, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, 5A, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg E 4.130.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Christophe LANCEL, chargé d'affaires, né à Lehon (France), le 11 octobre 1972, demeurant à F-54640 Tucquegnieux, 7C, rue Clémenceau (France);

2° Monsieur Lionel GIRO, chargé d'affaires, né à Thionville (France), le 13 octobre 1970, demeurant à F-57330 Molvange -Escherange, 11B, rue de la Chapelle (France).

Lesquelles parties ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'elles entendent constituer entre elles:

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les parties soussignées une société civile immobilière sous la dénomination "S.C.I. D'ZAMY".

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location de tous immeubles et parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société pourra, dans le cadre de son activité, grever ses immeubles d'hypothèques ou se porter caution réelle en faveur de tiers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Titre II - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à deux mille euros (EUR 2.000,-), divisé en cent (100) parts de vingt euros (EUR 20,-) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, sous les conditions prévues par la loi et les présents statuts. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 6. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9.

- a) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- b) Les parts sont incessibles à des tiers, ni par vente, ni par donation, sauf l'accord de tous les associés.

Art. 10.

a) L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer le gérant, soit par lettre recommandée, soit par toute voie écrite dont la preuve peut être apportée sans difficulté, en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est projetée, les noms, prénoms, professions et domiciles du/des cessionnaire(s) proposé(s), ainsi que le prix de cession.

Les autres associés, dûment informés par le gérant, auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés, le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroissant celui des autres.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions de l'alinéa précédent, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

b) En aucun cas les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre le cédant et le ou les cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par le cédant et le ou les cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers légitimes de l'associé décédé.

Titre III. Assemblée générale des associés, Administration

Art. 12. Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

Art. 13. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale. Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance de la gestion du gérant.

Art. 14. Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des trois-quarts (3/4).

Tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des trois-quarts (3/4).

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des trois-quarts (3/4) des voix présentes.

Art. 15. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants.

Le / les gérant(s) pourra / pourront se substituer dans ses/leurs pouvoirs toute personne, associée ou non, sur autorisation de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

Le pouvoir de signature des gérants pour engager valablement la société sera fixé par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 17. Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au Code civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés, avant le terme convenu, que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la société, ce conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération du capital

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les cent (100) parts comme suit:

- Monsieur Christophe LANCEL: cinquante parts	50
- Monsieur Lionel GIRO: cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale et décident ce qui suit:

- de nommer comme gérants pour une durée illimitée:

1. Monsieur Christophe LANCEL, prénommé;
2. Monsieur Lionel GIRO, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

- de fixer le siège de la société à L-4325 Esch-sur-Alzette, 5A, rue du Stade.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christophe LANCEL, Lionel GIRO, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C, le 4 août 2009. LAC / 2009 / 31578. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009107258/133.

(090128593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Powercom Yuraku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.628.

— STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the eighth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company "Powercom Yuraku Pte Ltd", with registered office at 40 Ubi Crescent, #01-02 Ubi Techpark, Singapore 408567, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, has requested the notary to. inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I. - Denomination, Registered office, Object duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "Powercom Yuraku S.A."

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate and/or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If the required presence quorum is not attained, the meeting shall be adjourned and a second meeting shall be convened at the same hour, five business days later, which will deliberate and/or act validly only if a majority of the directors is present or represented at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several independent auditors in lieu of the statutory auditor(s).

The independent auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The independent auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the eighteenth of August at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on July 1 and shall terminate on June 30 of the following year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five per cent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on June 30, 2010.

The first annual meeting will be held in 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the thirty one thousand (31,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

- Mr Feng-Hao CHANG, chairman, born in Taipei (Taiwan), on February 11, 1960, residing at Taiwan, Taipei Hsien, Chung Ho City, Yuan Tong Rd., No. 293-3, 7F, chairman of the board of directors;

- Mr Claudio BENCIVENGO, C.E.O., born in Coira (Switzerland), on December 30, 1972, residing at Singapore 288062, unit 01-03, La Suisse One, 60 Swiss View;

- Mr Vijay Kumar AMESUR, managing director, born in Dubai (United Arab Emirates), on December 18, 1975, residing at Taiwan, Taipei Hsien, Hsin Tien City, Li Ming Road, Lane 56, No 16, 1st Floor.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5. The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le huit juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société "Powercom Yuraku Pte Ltd", avec siège à 40 Ubi Crescent, #01-02 Ubi Techpark, Singapour 408567, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Powercom Yuraku S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum de présence requis n'est pas atteint, la réunion sera ajournée et une deuxième réunion sera reportée à cinq jours ouvrables à la même heure. Cette deuxième réunion ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à cette réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion

journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix-huit août à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 30 juin 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Feng-Hao CHANG, président de conseil d'administration, né à Taipei (Taiwan), le 11 février 1960, demeurant à Taiwan, Taipei Hsien, Chung Ho City, Yuan Tong Rd., No. 293-3, 7F, président du conseil d'administration;

- Monsieur Claudio BENCIVENGO, président directeur général, né à Coira (Suisse), le 30 décembre 1972, demeurant à Singapour 288062, unit 01-03, La Suisse One, 60 Swiss View;

- Monsieur Vijay Kumar AMESUR, administrateur-délégué, né à Dubaï (Emirats Arabes Unis), le 18 décembre 1975, demeurant à Taiwan, Taipei Hsien, Hsin Tien City, Li Ming Road, Lane 56, No 16, 1^{er} étage.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2014.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009107262/366.

(090128772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Gounot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.478.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GOUNOT S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144 478 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 26 février 2009, n° 426, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009 et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

3. Souscription par l'actionnaire actuel ("Actionnaire Actuel") de la nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois millions neuf cent vingt-huit mille cent soixante-dix-huit Euros (EUR 3.928.178,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de trois millions neuf cent vingt-huit mille cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 3.928.179,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à sa valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois millions neuf cent vingt-huit mille cent soixante-dix-huit Euros (EUR 3.928.178,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de trois millions neuf cent vingt-huit mille cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 3.928.179,-) (la "Créance").

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de trois millions neuf cent vingt-huit mille cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 3.928.179,-) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de GOUNOT S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE UN EURO (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "GOUNOT S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 144 478 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on January 22, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 26, 2009, n°426, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mrs Dorothée PRIVAT, with professional address in London

The chairman appointed as secretary Mr Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, by virtue of a proxy given under private seal on July 23, 2009 and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the three thousand one hundred (3,100) existing shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Increase of the share capital of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of three million nine hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-eight Euro (EUR 3,928,178.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of three million nine hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-nine Euro (EUR 3,928,179.-).

4. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1,-) each."

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert the three thousand one hundred (3,100) existing shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

The Current Shareholder, represented by Mr Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay it up in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of three million nine hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-eight Euro (EUR 3,928,178.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of three million nine hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-nine Euro (EUR 3,928,179.-) (the "Receivable").

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of three million nine hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-nine Euro (EUR 3,928,179.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de GOUNOT S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Prementioned report, being initialized "ne varietur" by the members of the board of meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately three thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: D. PRIVAT, E. LIOTINO, R. MARQUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9139. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, 07 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106856/160.

(090128354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Twobe S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 3, rue van Werveke.

R.C.S. Luxembourg E 4.131.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le sept août.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Eve-Lynn BECKIUS, architecte, née à Thionville (France), le 23 avril 1977, demeurant à L-2 55 0 Luxembourg, 128, avenue du Dix Septembre;

2.- Monsieur Edouard BECKIUS, retraité, né à Mertert, le 24 janvier 1944, demeurant à L-6682 Mertert, 2, rue de Mompach.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de "TWOBE S.CI."

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. Le capital social est fixé à DIX MILLE EUROS (€ 10.000,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par les associés. Pour tout acte de disposition la société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les associés et pour tout acte de gestion courante la société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque associé.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des soixante pour cent (60%) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les CENT parts comme suit:

1.- Madame Eve-Lynn BECKIUS, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Edouard BECKIUS, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Le fonds social de DIX MILLE EUROS (€ 10.000,-) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège de la société est fixé à L-2725 Luxembourg, 3, rue van Werveke.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. L. Beckius, E. Beckius, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 août 2009. Relation: EAC/2009/9711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009107264/67.

(090128768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Iacobi Günther Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 66.495.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107269/10.

(090128044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Water Instinct S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.239.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107195/11.

(090128727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Medalliance, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 114.329.

La soussignée la société, Company and Accounting Services S.A., agent domiciliataire, dénonce, à compter du 07 août 2009, le siège social de la société MEDALLIANCE S.A., domiciliée au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le contrat de domiciliation prend fin à compter du 07 août 2009.

Luxembourg, le 07 août 2009.

Pour Company and Accounting Services S.A.

Karl Horsburgh

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009105989/13.

(090127026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Luxembourg Management Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.897.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 30 juin 2009

Le Conseil décide de nommer pour un an en tant que réviseur externe la société Alter Audit Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pour L.M.C GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106010/13.

(090126778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.
